

***ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE***  
***LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C***  
***DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES***

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 23 mai 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics pour la CAP de la catégorie C,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires au 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du Président du 25 mars 2022 fixant les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 relevant des CAP,

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Maire de Brûlain, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Stéphane BAUDRY, Maire de Saint Maixent L'Ecole
- Monsieur Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – Maire de Cerizay
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Vice-Présidente de la Communauté de communes Mellois en Poitou – Adjointe au Maire de Celles-sur-Belle
- Monsieur Hervé LE BRETON, Vice-Président du CCAS de Parthenay
- Madame Laurence VIOLLEAU, Adjointe au Maire de Vouillé

Suppléants

- Monsieur Jacques BILLY, Maire d'Aiffres
- Madame Chantal BRILLAUD, Conseillère municipale de Fressines
- Monsieur Patrice CESBRON, Conseiller municipal de Thouars
- Monsieur François DELAIRE, Maire de Melleran
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Maire déléguée de Oiron
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet

Représentants du personnel :

Titulaires

- Madame Cyrille PELLETIER, Agent social territorial au CIAS Haut Val de Sèvre
- Madame Valérie CASTRO-CAMPINHO, Agent social territorial au CIAS Parthenay-Gâtine
- Monsieur Séverin ROBERT, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à la Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
- Monsieur Frédéric SCHIOCCOLA, Agent de maîtrise à la Commune d'Airvault
- Madame Delphine PORTRON, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Thénézay
- Monsieur Emmanuel SABOURIN, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Bessines
- Madame Christelle METAYER, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à la Commune de Nanteuil
- Madame Karine MAGNERON, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à la Commune d'Aigondigné

Suppléants

- Madame Pauline GEFFARD, Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe au CCAS-EHPAD de La Chapelle Saint Laurent
- Madame Vanessa BIRAUD, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Chauray
- Madame Marie-Noëlle GUERIN, Agent social territorial au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Julie POUPART, ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Monsieur Brandon VITRANI, Adjoint technique à la Communauté de communes Parthenay-Gâtine
- Madame Peggy VIVIER, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Nelly GUIBERTEAU, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Virginie LOTTE, ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe Communauté de communes Mellois en Poitou

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des Deux-Sèvres,
- notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2022

Le Président,

Alain LECOINTE

*Signé*

*Le Président,*

*– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*Notifié aux intéressés*

*Transmis à la Préfecture le : 23 décembre 2022*

*Reçu en Préfecture le : 23 décembre 2022*

*Signature de l'Autorité territoriale*

*Signé*